CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS Centre de Formalités des Entreprises

DECLARATION DE NON CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussigné(e)	
Nom:	(nom de naissance suivi du nom d'usage)
Prénoms :	
demeurant :	
Né(e) le :	à:
Fils - Fille de (1):	(nom du père et prénom(s))
et de :	(nom de naissance de la mère et prénom(s))
•	ndamnation pénale ou sanction civile ou administrative de une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de
Fait à :	le :
	Signature
(1) Rayer la mention inutile	

Article L.123-5 du code de commerce

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois. Les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 123-4 sont applicables dans les cas prévus au présent article.